

M. Jean-Luc MARCHIVE Secrétaire Départemental

à

Mme l'Inspectrice d'Académie 20 rue Alfred de Musset 24000 PERIGUEUX

Objet : présidence conseil d'écoles et RPI

Madame,

Nous n'avons pas eu le temps de revenir sur cette question lors du CTP du 2 novembre, aussi nous vous adressons ce courrier concernant les présidences des conseils de RPI.

Suite aux modifications intervenues tardivement concernant les élections de délégués de parents d'élèves dans les conseils d'écoles des RPI, vous avez demandé aux écoles concernées de vous faire parvenir leurs propositions de désignation des président (e)s de conseil de RPI. Vous avez annoncé que ces propositions feraient l'objet d'un examen lors de la CAPD du 22 novembre.

Nous tenons à vous rappeler notre désaccord à la fois sur la forme et sur le fond pour cette désignation qui est soumise désormais à votre approbation (la CAPD n'est que consultative et l'administration y dispose d'autant de voix que les organisations syndicales).

C'est pourquoi, nous vous demandons par avance de ne pas aller à l'encontre des décisions prises par nos collègues des RPI concernés et d'accepter leurs propositions de formes de présidence (y compris tournante).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations respectueuses.

Contact: au 06 74 77 17 64

